

MAIRIE  
DE  
**CHARLY-ORADOUR**  
57640



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°12/2016**  
En date du 30/05/2016

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**Arrêté d'installation d'un panneau « Stop »**  
**RUE DES VERGERS**

Le maire de CHARLY-ORADOUR

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et suivants,

Vu le code de la route, notamment ses articles R. 411-7 et R. 415-6,

Vu le code pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5,

Considérant que le maire doit veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant le danger présent au carrefour des rues Rue des Vergers et Rue du 10 Juin,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

Un panneau « Stop » sera placé en sortie de la rue des Vergers à l'intersection des rues Rue des Vergers/Rue du 10 Juin.

**ARTICLE 2. :**

Les véhicules circulant rue des Vergers qui désirent se rendre Rue du 10 Juin seront tenus de s'arrêter au panneau « Stop ».

**ARTICLE 3. :**

Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalétique adéquate.

**ARTICLE 4. :**

Monsieur le Maire de Charly-Oradour, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Vigy, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale d'Ennery sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise.

Fait à CHARLY-ORADOUR

Le 30/05/2016

Le Maire,  
René HUBERTY



# CHARLY-ORADOUR



La carte est informative et non contractuelle

Légende : = STOP